



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tests sérologie covid-19

Question écrite n° 27983

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les tests de sérologie covid-19. Les laboratoires de biologie médicale viennent de mettre en place les nouveaux tests de sérologie covid-19 permettant de détecter les anticorps dirigés contre le coronavirus et de vérifier ainsi l'immunisation des patients. Ces tests sont donc particulièrement importants pour faire le tri des patients et avoir ainsi une stratégie efficace de confinement et plus encore d'évaluer et de préciser la sortie éventuelle du confinement. Or ces tests sérologiques, s'ils s'avèrent coûteux pour les laboratoires, le sont aussi pour les patients, puisque, à ce jour, ils ne sont toujours pas inscrits à la nomenclature des actes de biologie médicale et ne sont donc, de ce fait, pas remboursés aux patients même munis d'une ordonnance. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'inscription de la sérologie covid-19 à la nomenclature des actes de biologie médicale pour permettre ainsi à l'ensemble des patients d'avoir accès à ces tests.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27983

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2590

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)